

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale  
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 30 novembre 2020  
conférant un grade et un emploi d'officier commissionné  
servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ2030210A

**Le ministre de l'intérieur,**

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Laurent **Vadon** est recruté au grade de lieutenant (quatrième échelon - indice brut : 656) en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, pour occuper un emploi de psychologue clinicien, conseiller technique régional, au sein de la région de gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes – zone de défense et de sécurité Sud-Est, à Valence (26), pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

**Article 2**

L'intéressé est rattaché au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

**Article 3**

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 novembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,  
A. De Oliveira*